



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 13 décembre 2016

Présidence	:	HELD Jean-Blaise
Ouverture de la séance	:	20h00
Appel nominal	:	23 membres présents – Quorum atteint
Excusés	:	5
Absents	:	2
Votations	:	à main levée
Clôture de la séance	:	21 H 15
Documents transmis avec la convocation	:	PV de la séance du 1er novembre 2016 Budget 2017 Préavis 11/16 et 12/16

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- 1) Budget 2017, préavis 11/16
- 2) Préavis 12/16 : fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021
- 3) Divers et propositions individuelles.

* * * * *

OUVERTURE

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette dernière séance de l'année.

APPEL

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le Président déclare la séance ouverte.

PROCÈS-VERBAL

Annexé à la convocation, le procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2016 est mis en discussion. Le PV est accepté avec deux abstentions et avec remerciements à son auteur.

ASSERMENTATION

Assermentation de Marie José Auderset.

LETTRES ET PÉTITION

Démission de deux conseillers communaux : Audric Blanc et Thierry Blanc, que le Président remercie pour les années passées au Conseil communal. Audric Blanc déménage à Lausanne et Thierry Blanc en raison d'une surcharge de travail. Comme Thierry Blanc faisait partie du bureau du Conseil, Nathalie Vuagniaux prendra la place de première scrutatrice, Valérie Hirt, 2^e scrutatrice, Camille Trolliet 1^{re} scrutatrice suppléante et il faudra nommer un 2^e supplément.

Pour compléter le Conseil communal, Alicia Perroud et Claude-Alain Ramel, élus en tant que viennent ensuite, seront convoqués pour la prochaine séance.

Le Président fait part également de la démission de la secrétaire du Conseil Fabienne Blanc qui souhaite réduire ses activités. Le Président remercie Fabienne Blanc pour le travail de secrétariat effectué. Il s'agira de trouver une secrétaire qui idéalement devra bien connaître le village

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Denis Grosjean

Les deux préavis 11 et 12/16 traitent de la gestion communale. Un cours a eu lieu à Vucherens concernant l'introduction aux finances et à la gestion communale par M. G. Saïtta de l'UCV. Céline Gentil Martinez, Boursière communale, suit un cours de spécialiste en finance et comptabilité ainsi qu'Oxana Gueissaz, Municipale des finances. On peut donc faire confiance à ces deux personnes, pour avoir le meilleur équilibre financier possible pour la commune.

PPA – C'est la fin des illusions, mais enfin c'est clair. Lors du dernier conseil communal du 1^{er} novembre, le Syndic avait relaté un entretien du 03.10.16 avec Messieurs Noirjean et Mivelaz du SDT (service du développement territorial), qui avaient laissé entrevoir une certaine souplesse, par rapport à ce qui avait été fait jusqu'à maintenant. Le 14.11.16, M. Mivelaz a annoncé qu'il n'y aurait dès lors plus d'exception au vu du potentiel de développement surdimensionné à Vucherens. Il est donc obligatoire de se mettre en conformité avec la révision de la LAT. Le permis de construire relatif à l'enquête en cours de 3 X 4 appartements a donc dû être refusé pour le moment.

Le 28.11.16, réception d'une réponse du SDT puis le 7.12.16, seconde réponse confirmant que le village est surdimensionné. Les villages ont droit à 0.75 % de développement annuel au niveau de la population. Ce qui fait à l'horizon 2036, 88 habitants supplémentaires. Actuellement le potentiel permettrait 119 habitants supplémentaires. Donc, il y a entre 10 et 15 droits à bâtir de trop. Jusqu'à maintenant, les zones artisanales et l'ancien karting qui étaient traités par un plan de zone n'étaient pas dans les droits à bâtir à comptabiliser et le SDT veut que ces 15 droits à bâtir soient additionnés. Donc la Municipalité étudie une nouvelle répartition en supprimant 30 droits à bâtir. Les SDA (surfaces d'assolement) sont intouchables. Même si l'on veut compenser un bon terrain contre un talus qui est en SDA, ce n'est pas possible. Même si l'on voulait redonner des surfaces pour qu'elles soient acceptées et reconnues en SDA, elles devraient faire partie d'une grande parcelle, 100 hectares avec un maximum de 18 % de pente.

Suite : rendez-vous demain matin avec M. Rickli, urbaniste. Au pire des cas, tout le PPA sera décrété en zone réservée, ce qui bloquera toute mise à l'enquête, selon l'Art. 77 permettant de bloquer certains projets momentanément. Une information sous forme de tous-ménages au minimum, voire une convocation pour explications de vive voix de la part de la Municipalité, suivront. Les promesses faites jusqu'ici doivent être oubliées. La diminution des droits à bâtir n'est pas facile, mais tout à fait faisable, non à grands coups de hache, mais du style chirurgical avec un scalpel, de façon linéaire, dans le but d'éviter de faire la casse à certains endroits. C'est le peuple qui a voulu cette LAT et la Municipalité ne fait qu'appliquer les lois.

Oxana Gueissaz

TL : le trafic des voyageurs est stable. Une course supplémentaire a été ajoutée vers 07h30. Une étude est en cours pour augmenter les cadences.

Transports : La commune va être intégrée au projet de free mobilité, covoiturage et dans ce but mettra à disposition 3 places de parc sur le parking des Trois-Suisses.

ABSMAD : Le projet des soins à domicile Fribourg et Vaud sera bientôt finalisé. Ce groupement permettra de proposer à la population de meilleures prestations.

Urbain Cherpillod

Subvention cantonale pour les places de sports : Pour répondre à la question posée lors du dernier conseil pour les places de sport en goudron transformées en tartan, une subvention de 15 % est allouée à la commune.

Annonce de l'ouverture de la piste Vita à Mézières, à côté du terrain de foot

Remy Favre

Concept global de sécurité routière du village : une commission de 5 membres ainsi que le syndic et Rémy Favre a rencontré le bureau Christie et Gygax qui a fait un diagnostic du village avec ses forces et faiblesses. Un rapport largement commenté (qui est la suite de la demande de crédit de Fr. 9'000.-) s'en est suivi. La commission a agendé une séance de travail pour le mois de janvier 2017. Elle aura certainement besoin d'argent supplémentaire pour mener à bien ce projet.

AIEJ (Association intercommunale des eaux du Jorat) : En date du 01.12.16, le CI (Conseil intercommunal) de l'AIEJ a validé les nouvelles dispositions tarifaires pour le prix de l'eau à l'achat dès le 01.01.17. (Cette nouvelle forme est déjà comptabilisée dans le budget 2017). Cette association intercommunale de 13 communes fonctionnait ainsi : des communes avaient trop d'eau et vendaient cette eau à l'AIEJ pour 40 ct. Les communes l'achetaient 1 fr. 90. Cette différence faisait fonctionner l'Association. Il y a toutefois une trop grande disparité. Il n'est pas normal que seules les communes qui achètent de l'eau financent l'association. Selon le nouveau projet, il y a une partie fixe de fonctionnement sous forme d'abonnement à la commune de Lausanne de Fr. 40'000.-. Cette partie fixe doit être payée par l'ensemble des 11 communes. (La fusion de Mézières-Carrouge-Ferlens fait deux communes de moins et a fonctionné en tant que déclencheur de cette modification, vu que Carrouge achetait beaucoup d'eau). Pour 2017, il est prévu de payer Fr. 9.-/habitant. Il y a toutefois un coefficient différent qui subsiste. Pour les communes qui achètent, le coefficient est de 1,2 soit Fr. 10.80/hab. Par contre le prix de l'eau sera de Fr. 1.55. Pour les communes qui vendent de l'eau, le coefficient est de 1. Cette année 2016, Vucherens a acheté de l'eau selon l'ancien système pour Fr. 74'000.-. Avec le nouveau système, cet achat reviendra à Fr. 66'400.-. Vucherens sera donc gagnante de Fr. 7600.-.

Concernant le SIEMV (Service intercommunal d'épuration des eaux usées de la région de Mézières VD), les travaux de raccordement entre la STEP (station d'épuration) de Vulliens et de Lucens se poursuivent selon les prévisions, grâce à une météo favorable. Les riverains propriétaires sont pour la plupart de mauvaise humeur par manque d'information. Les eaux usées du Closy seront très rapidement acheminées vers Lucens, par contre pour le reste, il faudra attendre la liaison pour début avril 2017, date à laquelle toutes les eaux partiront à la STEP de Lucens via Moudon.

Etienne Cherpillod

Sapins de Noël : 2016 est la dernière année où un sapin de Noël sera offert aux habitants de Vucherens, car les plantations sont maigres et il n'y a pas de réserve en forêt. L'intérêt pour ces sapins est en baisse puisque ces dernières années, seuls trente sapins ont été remis aux habitants.

Place de jeux : Immenses remerciements à Sylvain Vuagniaux et Carlos Miranda qui ont terminé la place de jeux. Félicitations et applaudissements aux deux employés communaux.

Écoles : Les travaux d'agrandissement du collège de Mézières se terminent ces jours. Les enfants mangeront au nouveau réfectoire dès le 9 janvier 2017, date à laquelle les élèves pourront intégrer les 5 nouvelles classes construites au-dessus du réfectoire. Les Portakabines seront démontés.

Servion : Un mois de retard pour la pose de la charpente, mais celle-ci est majoritairement construite en atelier et le retard devrait être rapidement rattrapé lors de la pose qui, de fait, sera plus rapide. En principe, ce collège sera opérationnel dès la rentrée d'août 2017.

Le 7.12.16, le CI ASIJ (Conseil intercommunal de l'ASIJ) a eu lieu aux Cullayes. Le budget 2017 et différents préavis ont été votés.

Collège de Carrouge : le feu vert a été donné par le SDT (Service du développement territorial) pour avaliser le PPA y relatif. Il y a encore un droit de recours. Le 15 février 2017, se tiendra une séance extraordinaire du Conseil intercommunal de l'ASIJ, dans le but de voter un crédit de Fr. 150'000.- pour une étude de faisabilité de 20 classes, une salle de gym triple, des locaux destinés à la petite enfance et peut-être un abri PC et un parking souterrain.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est mis en discussion. Il n'y a pas de commentaires et il est accepté tel que proposé dans la convocation.

1) BUDGET 2017

Commission de gestion : Catherine Winkler, Luc-Olivier Bünzli et Blaise Rion

Présentation par la Municipalité

Le budget s'inscrit dans la continuité des budgets précédents avec un excédent de charges de Fr. 44'786.-. La Municipalité espère que la situation financière de la Commune s'améliore avec la gestion des déchets et la modification du système d'achat et vente de l'eau.

Rapport de la commission de gestion

La Rapportrice lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Discussion

Pierre Béda : Compte 2013180 – a-t-on changé de prestataire financier pour pouvoir économiser Fr. 1500.- ?

Oxana Gueissaz : les comptes ont été séparés, selon préavis d'où cette économie.

Pierre Béda : 1.3. 35041714 – diminution de Fr. 1200.- de loyer, soit Fr. 100.-/mois ?

Denis Grosjean : un locataire a demandé une diminution de loyer et la municipalité a dû baisser le loyer de Fr. 100.-/mois.

Pierre Béda : 4303312.14 – qu'en est-il de l'amortissement du véhicule DACIA ?

Oxana Gueissaz : l'amortissement est terminé.

Pierre Béda avait demandé un tableau des amortissements.

Oxana Gueissaz : ce tableau sera joint aux comptes 2016.

Décision

Le budget 2017 est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Municipalité, à la Boursière et à la commission de gestion pour le travail fourni.

2) FIXATION DES PLAFONDS EN MATIERE D'ENDETTEMENT ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENT POUR LA LEGISLATURE 2016-2021

Commission de gestion : Catherine Winkler, Luc-Olivier Bünzli et Blaise Rion

Présentation par la Municipalité

Le plafond d'endettement permet aux autorités communales d'avoir un meilleur suivi dans la gestion des finances communales, mais les recommandations cantonales ont été abrogées

en 2016 sans aucune directive. En conséquence, l'UCV a suggéré aux communes de se baser sur les anciennes recommandations pour la législature 2016-2021. L'endettement actuel étant de Fr. 2'888'600.00, l'augmentation de ce plafond de 4 à 5 millions est nécessaire pour permettre une marge d'autofinancement.

Rapport de la commission de gestion

La Rapportrice lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Discussion

André Savary : Page 3 du préavis. Que signifie l'abréviation CCSPA :

Oxana Gueissaz : Ce sont les déchets carnés. Centre de collecte des sous-produits animaux.

Valérie Hirt : Page 3 : ce sont les nouveaux plafonds d'endettement ?

Oxana Gueissaz : Pour l'ASIJ, par exemple cela n'a pas été voté, mais les chiffres ont été mis en fonction d'une projection.

Céline Gentil Martinez, Boursière : Il s'agit de théorie sur la base d'une séance avec l'ASIJ. L'actuel plafond d'endettement à l'ASIJ est de 40 millions.

Pierre Béda : Tableau de la page 33. 580 habitants pour le SIEMV alors que le chiffre est différent pour l'ASIJ.

Céline Gentil Martinez, Boursière : ceci une question d'équivalent habitants. Pour le SIEMV il y a les employés sédentaires pour qui les entreprises payent des taxes. 3 employés sédentaires correspondent à 1 habitant, d'où cette différence de calcul.

Décision

Le préavis 12/16 – Fixation des plafonds en matière d'endettement et de risque pour cautionnement pour la législature 2016-2021 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

3) Divers et propositions individuelles

André Savary : pour les rapports de commissions, tel celui de la commission de gestion avec des chiffres, il serait bien que les conseillers puissent avoir ce rapport écrit en début de séance.

Valérie Hirt : on entend qu'il faut égaliser les charges et les revenus pour les déchets et l'eau, quelles sont les idées de la Municipalité ?

Denis Grosjean : Urbain Cherpillod étudie un concept avec l'objectif de diminuer les coûts des déchets. La Municipalité privilégie cette option au lieu d'augmenter les taxes.

Eau : cela viendra avec la révision du règlement et il y aura une adaptation dans tous les cas. La loi fédérale veut que l'eau soit autofinancée.

Le législatif va fixer un maximum du prix de l'eau dans le règlement, mais à un certain moment, il faudra autofinancer ce compte.

Fabienne Wampfler : eau de consommation : est-ce que la commune a un potentiel de sources exploitables pour alimenter le réservoir ?

Rémy Favre : oui, il y a de l'eau, notamment vers Sarandin et vers la station de la Râpe. Il faudrait faire de la prospection, mais les investissements pour effectuer un captage sont énormes. Peut-être devra-t-on y arriver. La Municipalité a bon espoir qu'en diminuant les fuites, une économie d'eau pourra être réalisée.

Les deux dernières fuites que l'on a trouvées étaient entre les vannes et les bords de chemin. Au vu des charges toujours plus lourdes, camions, tracteurs, les chemins sont mis à contribution. Si la population voit des fuites quelque part, elle est invitée à en faire part à la Municipalité.

Le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et un bon début d'année 2017.

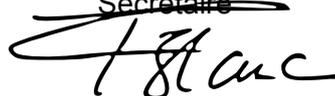
La Municipalité invite chacun au verre de l'amitié et traditionnelle salée-sucrée de fin d'année et remercie le Président et la Secrétaire.

La séance est levée à 21 H 15

Jean-Blaise Held
Président

Handwritten signature of Jean-Blaise Held in black ink.

Fabienne Blanc
~~Secrétaire~~

Handwritten signature of Fabienne Blanc in black ink.